

ABONNEMENTS  
S'adresser rue de la Pompe, 3  
BRUXELLES

ADMINISTRATION  
Boulevard du Heinsaut, 74  
Bruxelles

# L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

## D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

BUREAUX : RUE DE LA POMPE, 3, BRUXELLES

ANNONCES & RÉCLAMES  
A FORFAIT  
S'adresser rue de la Pompe, 3  
BRUXELLES

DIRECTION — RÉDACTION  
Rue des Quatre-Bras, 5  
Bruxelles

— DÉPOSÉ —

— DÉPOSÉ —

— 43 —

Bruxelles, Juillet 1878.

### SOMMAIRE

Architecture et construction. E. A. — Anvers : Concours pour la construction de maisons d'ouvriers (fin). — Concours de la Société centrale d'architecture. — Faits divers.

#### Architecture et Construction

Dans notre dernière livraison, nous avons reproduit un extrait du rapport rédigé par M. J. Rousseau, le savant critique d'art, lors du congrès artistique de 1868; nos lecteurs auront vu que, dès cette époque, l'enseignement académique était incomplet ou vicieux, particulièrement pour les cours d'architecture.

La situation que l'on trouvait défavorable, puisque ce rapport signale de nombreuses et importantes mesures à prendre, cette situation ne s'est pas modifiée d'une façon bien sensible; ce sont toujours, ou à peu près, les mêmes errements, et l'initiative de quelques professeurs n'est pas parvenue encore à vaincre l'esprit de routine qui distingue la plupart de nos établissements d'enseignement artistique.

Il est nécessaire que l'enseignement de l'architecture subisse de notables améliorations, tant dans les cours inférieurs que dans les cours moyen et supérieur. Il est évidemment indispensable que les premières leçons aient pour but de former à la fois la main et le goût de l'élève, qu'elles aient pour résultat l'intelligence des proportions, l'habitude de mettre à l'échelle et de donner aux divers éléments leur valeur relative dans un membre d'architecture.

Mais, est-il bien nécessaire de mettre quatre années d'études à développer ces notions préliminaires? Deux années au plus suffiraient, semble-t-il, pour cela, et pendant ces deux années, il faudrait que l'élève reçoive simultanément les notions élémentaires de géométrie et de perspective.

L'enseignement moyen comprendrait des ensembles d'édifices et de constructions particulières que l'élève reproduirait, d'après modèles, par leurs plans, coupes et élévations. Pendant la même période d'études il recevrait les notions nécessaires de géométrie descriptive, de stéréotomie et de construction.

L'enseignement supérieur, en deux années d'études, comprendrait la composition de petits édifices, tels que maisons, villas, hôtels, etc., et les élèves finiraient leurs études par de grandes compositions académiques. En même temps que l'enseignement de la composition, et pendant deux années, les élèves suivraient les cours d'archéologie et d'esthétique, et, enfin, un cours supérieur de construction et de la description des procédés de l'industrie dans leurs applications à l'art de bâtir. Ces études seraient complétées par de nombreuses excursions consacrées à l'étude comparée d'édifices anciens, historiques et de monuments modernes; quelques notions générales de sculpture et de peinture.

Les cours d'esthétique et d'archéologie devraient être donnés spécialement pour les élèves architectes; le professeur s'attacherait à l'histoire générale de l'art; la description des monuments de tous les pays du monde, du sol, du climat et des coutumes; la comparaison des édifices ayant entre eux quelque analogie.

Le cours d'esthétique, complété aussi par quelques notions de philosophie générale, chercherait la raison d'être, expliquerait les grandes transformations de l'art qui donnent la succession des

styles; il pénétrerait au plus profond de l'histoire des peuples, recherchant les traditions et les légendes, évoquant le génie des siècles écoulés pour faire jaillir la grande, l'intime pensée de l'art de chaque époque.

Le professeur s'efforcera de développer l'amour, l'enthousiasme du beau et guiderait les élèves dans la recherche et l'interprétation des grands principes: la simplicité, l'unité et l'harmonie. Il ferait voir ces principes dans les chefs-d'œuvre, précieux modèles que nous a légués le passé.

L'enseignement de l'architecture dans les cours inférieurs doit être accompagné de l'enseignement des mathématiques, si celui-ci n'a précédé; l'enseignement moyen doit se compléter par le cours de construction et de perspective. Il faut que dès ses premiers pas dans l'étude de l'architecture, l'élève apprenne ces sciences qui lui donneront le moyen de déterminer la forme des objets et la position qu'ils occupent dans l'espace, leur nature et la façon dont ils peuvent ou doivent se combiner.

Généralement ces sciences sont négligées dans les académies, non pas que l'enseignement en lui-même soit défectueux (nous rendons hommage au talent et au zèle des professeurs), mais ces cours ne sont qu'accessoire, quoi qu'en dise le règlement des académies.

Il faut, pour passer d'un cours dans un autre, que l'élève satisfasse aux prescriptions du programme d'étude; il est indispensable qu'il prouve des connaissances suffisantes en mathématiques, comme il doit montrer des progrès sérieux dans l'art du dessin.

Il faut, lorsqu'il quittera le cours supérieur, qu'il prouve avoir profité des leçons qui lui ont été données, qu'enfin il n'entre pas dans la *pratique de l'art* très-habile dessinateur, mais très-ignorant architecte.

C'est cependant ce qui arrive généralement, et nos lecteurs savent aussi bien que nous que les architectes instruits sont bien rares, que les architectes savants ne nous donnent que trois ou quatre noms.

Généralement, en quittant l'académie, l'élève entre à l'atelier d'un architecte établi et se donne tout entier à la pratique; certes cela est éminemment utile, ce travail à l'atelier est indispensable.

Mais cela ne saurait remplacer la science, puisque la pratique ne fait qu'appliquer celle-ci; l'une ne doit donc être que le complément de l'autre. La conséquence de la situation présente c'est la *routine*, l'éternisation des procédés, des idées reçues; c'est aussi la déchéance graduelle de l'architecte, l'abaissement de la *profession* jusqu'au *métier*.

Pendant une bonne partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, on en arriva, même pour les édifices publics, à se passer de l'architecte; on faisait appel aux *lumière*s d'entrepreneurs des divers corps de métier lorsqu'il s'agissait de compléter, d'agrandir ou de restaurer une œuvre architecturale. De là ces monstrueux non-sens, ces barbarismes architecturaux si fréquents.

Sans doute, l'architecte de cette époque avait, dans ses études, suivi la marche que nous avons signalée, car bien peu pouvaient suivre des cours scientifiques d'une façon convenable.

La situation aujourd'hui est beaucoup plus dangereuse; le rôle de l'architecte, dans un grand nombre de cas, s'efface peu à peu, alors que celui du constructeur, de l'ingénieur acquiert sans cesse une importance qui ne peut manquer d'avoir, pour conséquence de rejeter au second rang celui qui, qu'aujourd'hui, occupa le premier.

— 44 —

— 45 —

C'est le travail matériel placé au-dessus de l'esprit créateur.

Que les architectes d'aujourd'hui se rappellent le rôle du maître de l'œuvre au moyen âge; qu'ils se comparent à cet artiste habile autant qu'ingénieur qui, sur place, faisait lui-même tous les tracés de son œuvre, distribuant le travail en l'organisant avec cet esprit méthodique qui est la caractéristique même de l'art ogival.

Ils verront combien est grande la distance qui les sépare; ils comprendront alors quels soins réclame l'exécution d'une œuvre architecturale et ce qu'il faut faire pour que l'œuvre soit l'expression exacte, complète et, autant que possible, parfaite de l'œuvre conçue.

Et s'ils tiennent compte de l'ignorance profonde, générale, des *ouvriers du bâtiment*, s'ils ont eu l'occasion de devoir quelque peu faire démolir pour modifier, ils comprendront combien il leur est indispensable d'être mathématiciens pour faire ou corriger les tracés; d'être constructeurs pour prévoir et ordonner l'exécution dans son ensemble, pour guider l'entrepreneur dans la marche graduelle et rationnelle du travail.

Pour arriver à ce résultat, il faut mettre à la disposition des élèves des cours et des modèles; il faut qu'il leur soit permis de visiter les travaux importants. Combien leur seraient précieuses ces excursions scientifiques et artistiques, après lesquelles on leur demanderait un rapport sur ce qu'ils auraient vu; rapport qui consisterait en une relation de l'excursion, une description des travaux, une appréciation des procédés d'exécution, complétée par une comparaison avec les moyens employés dans d'autres constructions, et par des croquis montrant la solution donnée aux difficultés que rencontre le constructeur.

Dans les écoles du génie civil, où le diplôme d'ingénieur-architecte est délivré depuis quelques années, l'on prépare ainsi les élèves, par la visite d'établissements industriels et de grands travaux d'art. Nous ne savons si, comme les élèves des *ponts et chaussées et des mines*, les élèves *ingénieurs-architectes* sont envoyés en mission, dans quelque vaste chantier; si cela n'est pas, c'est une amélioration à réclamer.

C'est là un acheminement vers le diplôme dont il est question depuis bientôt vingt ans, et qu'il serait désirable de voir appliquer à tous ceux qui se destinent à la profession d'architecte. Certes, nous sommes grands partisans de la liberté pour certaines professions; aussi conviendrait-il d'examiner, ce que nous ferons dans une étude spéciale, s'il n'y aurait pas danger à exiger le diplôme comme une condition *sine qua non*, pour exercer la profession d'architecte.

En tous cas, nous ne sommes pas seuls à penser que le diplôme est désirable, et rien n'empêche que, la profession d'architecte restant une profession libérale, l'on trouve des architectes diplômés. Ce qui existe en France et en Allemagne.

Mais il ne faut pas que ce diplôme ne soit délivré que dans les Universités; ce serait une mesure antilibérale, car elle serait tout à l'avantage des classes privilégiées; ce diplôme devrait être délivré par les Académies des beaux-arts, absolument comme cela se pratique à l'École des beaux-arts de Paris et à l'Académie de Berlin.

L'examen subi par les élèves sera basé sur le programme d'études, qui pourrait être complété dans le sens du programme d'examen d'admission aux concours de Rome.

Ce diplôme pourrait même être double, c'est-à-dire que les élèves qui auraient fait preuve, également, de connaissances scientifiques et artistiques,

recevraient le diplôme d'architecte; ceux qui n'auraient satisfait convenablement qu'aux questions scientifiques recevraient le diplôme de constructeur.

C'est parmi ces jeunes gens, dont le diplôme est un garant de connaissances sérieuses, que l'on choisirait les architectes provinciaux, après leur avoir fait, pendant deux ans, surveiller et conduire les travaux de l'Etat et de la province; ce sera un moyen d'arriver à placer dans chaque arrondissement un architecte capable et instruit, joignant à la technique du constructeur et de l'artiste, les connaissances pratiques et administratives indispensables.

Le corps des architectes provinciaux et communaux actuel laisse beaucoup à désirer; certes, il en est parmi eux dont le mérite est incontestable, et ils sont nombreux; mais à côté de ceux-là, combien n'en est-il pas dont les connaissances architecturales ne dépassent pas celles d'un élève d'académie après deux ou trois années d'études?

Or, les attributions des architectes provinciaux sont importantes. Ces fonctionnaires sont appelés à surveiller la construction des édifices nouveaux, la reconstruction et la restauration des édifices anciens; ils sont appelés à donner leur avis sur les projets soumis à l'approbation de l'autorité supérieure, et, enfin, ils doivent veiller à l'emploi des subsides conformément au but proposé lorsqu'ils sont accordés.

Il n'y a pas à hésiter, selon nous, et il n'y a pas de temps à perdre; l'architecte tombe de jour en jour dans un plus profond discrédit; tout le monde maintenant fait l'architecte, jusqu'à l'entrepreneur qui n'a pas su faire de bonnes affaires. Il n'est pas étonnant, en présence du nombre considérable de personnes qui quittent toute espèce de professions et s'emparent du nom d'architecte, il n'est pas étonnant, disons-nous, que même les architectes de talent perdent une notable partie de leur autorité.

Nous connaissons même de grands édifices dont la construction a été confiée à des brasseurs d'affaires qui ont, sans doute, beaucoup d'adresse, beaucoup d'intelligence, mais qui n'ont pas le droit de prendre le titre d'architecte; ils n'obtiennent la mission de créer telle ou telle œuvre architecturale que par des influences d'un ordre tout autre que celles accordées au mérite, au savoir.

Ces architectes-là sont les plus dangereux, car ils s'emparent de travaux qui feraient la réputation de bien des jeunes artistes, lesquels se voient contraints de faire, pour un traitement souvent dérisoire, la fortune et la réputation de ceux qui les exploitent.

Cela est profondément regrettable, cela est absolument décourageant. Et nous ne comprenons pas que les administrations, comme les particuliers, ne voient point l'immense danger auquel ils s'exposent.

Nous le répétons, il faut d'abord et avant tout réformer l'enseignement; il faut augmenter l'autorité de l'architecte par le prestige que donne le savoir et le talent; il faut que l'artiste, le véritable architecte, puisse s'affirmer, prendre le rang auquel il a droit.

Et dans l'intérêt même de l'art, il faut mettre fin à cette distribution arbitraire des travaux à exécuter.

Il faut ne confier les constructions qu'à ceux qui ont sérieusement étudié l'architecture et la construction. E. A.

ANVERS

Concours pour la construction de Maisons d'Ouvriers. Compte-rendu

(Suite et fin.)

N° 13. — Mention honorable. — A pour devise : De deftige werkmán is icsers achtig weerd. La disposition est absolument défectueuse et ne nous paraît pas avoir été étudiée; les façades, proprement dessinées, sont froides, banales et dépourvues de tout caractère.

Ce projet est, dit-on, l'œuvre de M. Decoster, d'Anvers.

N° 6. — Ce projet présente une disposition assez heureuse; il répond au programme en ce sens qu'il nous montre des maisons pour deux ménages dont l'un occuperait le rez-de-chaussée, l'autre l'étage.

Le rez-de-chaussée se compose de trois chambres et d'une cuisine, l'étage de deux chambres, d'une cuisine et d'une sorte de terrasse au-dessus de la chambre du rez-de-chaussée formant cabinet dans la cour. La troisième chambre supprimée à l'étage est ménagée sous les combles.

Chaque ménage est ainsi parfaitement indépendant, et chaque logement est même complété par une latrine; mais si ce projet présente quelques qualités, il a aussi quelques inconvénients : la cour n'est pas assez spacieuse, la latrine du rez-de-chaussée devrait être placée dans la cour; celle du premier étage pourrait être également disposée vers l'extérieur, disposition désirable au point de vue de l'hygiène.

Les façades sont d'un caractère assez heureux, bien que

nous n'y trouvons absolument rien de neuf au point de vue de la composition.

N° 5. — Disposition de plan absolument défectueuse; l'espace réservé aux cours est insuffisant et nous ne pouvons admettre le long couloir imaginé par l'auteur qui n'ignore pas que les administrations poursuivent la suppression des impasses.

Les façades sont traitées dans le style ogival, mais les pignons y sont trop fréquents et l'impression est d'une monotonie désespérante. La silhouette rappelle trop la scie.

N° 4. — L'auteur de ce projet a été, semble-t-il, fort préoccupé de conserver le plus d'espace découvert possible; c'est certes économique; mais que veut-il loger dans les chambres d'une maison de 6<sup>m</sup>25 de profondeur murs compris? Les maisons sont doubles et il arriverait certainement que vingt ou vingt-cinq personnes se trouveraient réunies en traversant le porche. Cette disposition est absolument défectueuse.

Les maisons-boutiques sont établies au même alignement que les autres maisons avec lesquelles elles alternent; c'est du pittoresque régulier qui ne peut manquer de produire une fâcheuse monotonie.

Les façades indiquent que l'auteur a été préoccupé par le souvenir du béguinage de Gand, mais il ne l'a certes pas été par la logique et les principes de construction les plus élémentaires; c'est ainsi que les linteaux des fenêtres sont formés de briques posées en assises horizontales, au lieu d'être posées en appareil clavé.

N° 7. — Devise : de stad Nuremberg. — Ce projet, qui a pour auteur M. Reintjens, croyons-nous, est extrêmement remarquable.

Le plan dont les dispositions générales sont assez heureuses présente en plus l'idée excellente d'installer au centre des maisons ouvrières un lavoir commun.

Les façades appartiennent par le style à l'architecture flamande des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles avec une légère note de gothique allemand. D'une variété pleine d'imagination et de verve, l'ensemble est d'un pittoresque extrêmement riant; c'est l'œuvre d'un artiste et d'un chercheur; il est regrettable que la somme allouée n'ait pas permis au jury de s'arrêter à ce projet dont l'exécution serait certainement très-dispendieuse.

Le N° 20, qui a pour devise : l'Avenir du fer, ne nous paraît être l'œuvre ni d'un architecte, ni d'un ingénieur; l'idée de construire, de cette façon, des maisons en poutrelles verticales et horizontales et d'habiller cette maigre ossature par un remplissage de style gothique est certainement originale; mais nous conseillons beaucoup à l'auteur de mieux faire à l'avenir, ce qui ne lui sera pas difficile.

N° 21. — A pour devise : Moralité, Salubrité. — Ce projet, qui nous paraît être l'œuvre d'un commençant, n'est remarquable que par la disposition, en général plus heureuse que celles des N°s 4, 5, 6. Maisons simples, pour deux ménages.

N° 22. — Économie, Hygiène, Comfort. — La disposition des maisons d'ouvriers est loin d'être heureuse, et n'indique pas que l'auteur se soit fort préoccupé des lois d'hygiène et du confort. Quant au point de vue économique, la disposition qu'il nous offre serait peut-être la plus dispendieuse.

Ce sont encore des maisons doubles, avec un couloir et un escalier communs. Les quatre ménages doivent passer par le même vestibule; chacun d'eux aurait deux chambres, une cuisine, une latrine placée, au rez de chaussée, dans une cour extrêmement restreinte et resserrée entre les chambres et la cuisine; on n'arrive à celle-ci qu'en traversant une chambre et la petite cour; il faut donc passer devant la latrine.

Les façades sont banales, froides, sans imagination comme sans caractère.

Généralement, les autres projets sont œuvres de commençants; nous croyons pouvoir ne pas nous en occuper. Nous dirons encore, cependant, que ce concours, assez intéressant, l'eût été bien plus encore si l'administration avait donné plus de temps aux concurrents et si elle n'avait pas demandé des dessins aussi considérables.

Concours de la Société centrale d'Architecture.

Le CONCOURS ANNUEL organisé par la Société centrale d'Architecture est ouvert à la date du 21 juin. Il aura lieu dans les conditions habituelles que nous avons données dans notre n° 4 de la 3<sup>e</sup> année. Les dessins doivent être remis à M. le président, rue de la Concorde, 27, à Ixelles, avant le 1<sup>er</sup> décembre prochain.

Primes. — La première prime est de 200 francs et un diplôme.

La deuxième est de 100 francs et un diplôme.

La troisième consistera en une mention honorable (diplôme).

PROGRAMME

UN COMMISSARIAT DE SECTION.

Cet édifice doit réunir tous les services d'une section administrative d'une grande ville, savoir :

1° Un commissariat de police et un poste de pompiers,

- 2° La recette de la section;
- 3° Un bureau de poste et télégraphe;
- 4° L'état major d'une légion de garde civique;
- 5° Un comitium ou local pour les élections et autres convocations des citoyens.

Ces différents services seront dégagés par des vestibules, galeries, cours, etc.

Pour la police il faut : Une salle d'attente, le cabinet du commissaire, la salle des agents, un bureau de renseignements, un bureau de population, un ou deux bureaux sans destination arrêtée, deux ou trois geôles, un corps de garde de pompiers avec chambre d'officier et une remise pour une ou deux pompes et les appareils de sauvetage; un logement complet pour le commissaire et sa famille.

Pour la recette, il faut : Une salle d'huissiers, un bureau pour trois employés, le cabinet du receveur.

Pour la poste, il faut : Une salle publique munie de quelques guichets, d'une table et de quelques chaises; un bureau pour quatre employés et un cabinet pour le chef.

Pour la garde civique, il faut : Une salle d'huissiers, un bureau pour l'adjudant-major, une salle de conseil et un dépôt d'armes.

Le comitium doit être installé d'après les prescriptions de la nouvelle loi électorale belge; il doit contenir six bureaux électoraux composés chacun :

1° D'une antichambre pouvant contenir facilement 350 à 300 électeurs; elle communiquera au bureau par deux issues servant, l'une d'entrée, l'autre de sortie; entre les deux issues une petite estrade élevée de quelques marches, d'où le secrétaire fait l'appel nominal des électeurs.

2° Le bureau proprement dit doit être un espace assez grand pour contenir avec des espaces convenables la table du scrutin et six isolements.

Outre les locaux désignés il conviendra d'établir un logement de concierge.

Les concurrents auront à fournir les plans, coupes et élévations nécessaires pour la parfaite intelligence de leurs compositions, à l'échelle de cinq millimètres par mètre.

La contenance et la forme du terrain sont laissées à l'appréciation des concurrents.

FAITS DIVERS

BRUXELLES. — Travaux publics. — Le département des travaux publics a transmis récemment à l'administration communale de Bruxelles un projet pour la transformation de la partie de la rue de la Régence comprise entre la place Royale et le Petit-Sablon.

La largeur fixée pour cette voie est de 23 mètres; le pont de fer est supprimé, ce qui permet de régulariser la pente et de supprimer ces affreuses fosses et bosses si désagréables à l'œil. Un autre avantage du projet, c'est qu'il comporte non-seulement le dégagement de l'église du Sablon, mais encore qu'il déterre pour ainsi dire ce splendide bijou gothique. Tous ceux qui entrent par la porte du transept, rue de la Régence, s'aperçoivent du mauvais effet que produit cette entrée placée à un mètre plus bas que le pavé de la rue; or, le projet dont nous parlons corrige complètement ce défaut, en abaissant le pavage, en cet endroit, d'un mètre 10 centimètres.

L'église sera entourée de plantations et mise ainsi dans l'état où nous la représentons deux des tableaux de notre Musée historique.

Le Petit-Sablon est converti en un square d'une disposition élégante et dont le dessin est dû au crayon de notre habile architecte, M. Beyaert. Conçu dans le style des jardins dits français, et entouré d'une grille de peu d'élévation, ce square s'étend presque de niveau avec la rue de la Régence, vers le fond de la place; il est donc bordé de ce côté par un mur de soutènement surmonté de balustrade et décoré de verdure. Un escalier à double rampe le met en communication avec le pavé en face de l'hôtel d'Arenberg; au palier de cet escalier est placé le groupe des comtes d'Egmont et de Hornes, avec fontaine jaillissante dont les eaux vont se perdre dans un bassin circulaire, autour duquel nous avons vu avec plaisir que l'on avait ménagé toute une série de gaines ou piédestaux destinés, sans doute, à recevoir des bustes. Nos squares modernes ne sont que trop dépourvus de cette décoration sculpturale dont nos pères tiraient de si charmants effets; témoin le Parc.

Le projet d'ensemble comprend encore la construction d'une église protestante, dans l'angle formé par la rue de la Régence, la rue de l'Arsenal et la rue Bodenbroeck, à peu près où sont maintenant l'estaminet du Pont de fer et l'Hôtel Windsor. On sait, en effet, que la chapelle protestante actuelle fait partie des bâtiments du Musée, auxquels elle doit être réunie sous peu, pour être convertie en musée de sculpture.

Le projet prévoit aussi le détournement ou plutôt le raccourcissement de la rue de Ruysbroeck avec la rue de la Régence, au moyen d'une courbe qui déboucherait à l'angle de la rue Bodenbroeck. Le gouvernement a déjà, paraît-il, fait l'acquisition de la maison n° 13, dans le but de donner un commencement d'exécution à ce projet, exécution qui ne paraîtra pas très-onéreuse, si l'on songe à la nécessité de l'élargissement de la rue de la Régence, laquelle devient à coup sûr l'une des plus belles et des plus remarquables de la ville.

C'est à M. Lavallée, l'inspecteur général des bâtiments civils et qui dirige si habilement cette administration, que nous sommes encore redevables de ces heureuses modifications. M. Beernaert y a été très-favorable et a vigoureusement travaillé à leur prompt exécution; nous espérons que son successeur s'empressera de suivre la même voie et qu'il tiendra à honneur de terminer ce qui est si heureusement commencé.